

# ASSEMBLEE DE CORSE

---

## DELIBERATION N° 96/88 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE A LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'OUTIL TECHNIQUE DE CONSEIL ET DE DEVELOPPEMENT CULTUREL.

---

SEANCE DU 14 OCTOBRE 1996

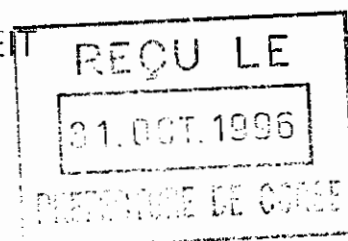
L'An mil neuf cent quatre vingt seize, et le quatorze octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA.

### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean-Marc BALESI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Jacques FIESCHI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Ours-Ange-Pierre GRIMALDI, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Jules-Paul NATALI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Jean-François STEFANI, Alphonse TAMBURINI, Michel VALENTINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Pascal ARRIGHI à Mme Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI  
M. Edouard CUTTOLI à M. Pierre-Jean LUCIANI  
M. Antoine GAMBINI à M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT  
M. Emile MOCCHI à M. Jean JALPI

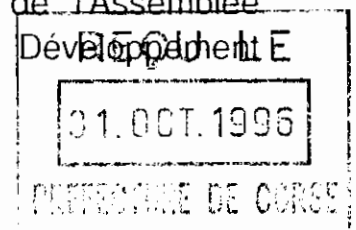


**ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.**

Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA, Marie-Josée BELLAGAMBA, Eugène BERTUCCI, Dominique BIANCHI, Jean BIANCUCCI, Jules-Laurent FERRANDI, Alexandre GABRIELLI, Jean-Baptiste LANTIERI, Félix LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Paul SCARBONCHI, Joseph SISTI, Jean-Guy TALAMONI.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** la loi n° 82/213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 Janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 Mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 91/18 du 15 février 1991, de l'Assemblée de Corse relative à l'adoption des statuts de l'outil technique de Conseil et de Développement Culturel,
- VU** la délibération N° 95/05 AC du 9 février 1995 de l'Assemblée de Corse portant modification des statuts de l'outil technique de Conseil et de Développement Culturel,
- VU** la délibération n° AG/95/01 du 27 mars 1995 de l'Assemblée Générale de l'outil technique de Conseil et de Développement Culturel portant création de l'association,
- VU** la délibération n° AG/95/02 du 27 mars 1995 de l'Assemblée Générale de l'outil technique de Conseil et de Développement Culturel portant adoption des statuts de l'outil,



- Le conseiller technique pour la Culture du Président du Conseil Exécutif.

**7 représentants de l'Etat :**

- Le Préfet ou son représentant.
- Le Directeur Régional aux Affaires Culturelles.
- Le Directeur Régional à la Jeunesse et aux Sports.
- Le conseiller "Spectacle vivant" de la D.R.A.C.
- Le conseiller pour le livre et la lecture de la D.R.A.C.
- Le délégué aux Arts Plastiques au Ministère de la Culture.
- Le délégué aux Formations et au Développement au Ministère de la Culture.

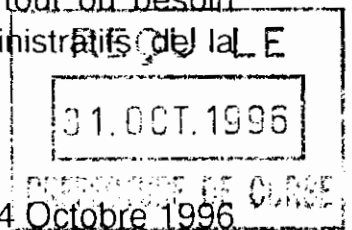
**2 - UN CONSEIL D'ORIENTATION ET D'EVALUATION.**

**ARTICLE 3 :**

**PREND ACTE** qu'une régie de recettes pour la gestion du matériel de l'outil technique de conseil et de développement culturel devra être créée.

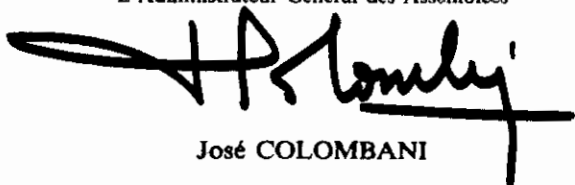
**ARTICLE 4 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

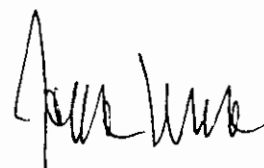


Ajaccio, le 14 Octobre 1996

Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation,  
L'Administrateur Général des Assemblées

  
José COLOMBANI

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA